7699 - Le règlement de l’abandon du vendredi

question

Question : Quelle est la peine qu’il faut appliquer à celui qui refuse de participer à la prière du vendredi? Quels sont les hadiths qui l’indiquent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L’abandon de la prière du vendredi sans excuse par celui qui a l’obligation d’y participer est un péché majeur. Quiconque abandonne trois vendredis par négligence aura son coeur sellé et fera partie des distraits.

Dans son Sahih , Mouslim rapporte d’Abou Hourayra et d’Ibn Omar (P.A.a) qu’ils avaient entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire du haut de sa chaire: Des gens cesseront de s’absenter de la prière du vendredi ou bien Allah sellera leurs coeurs et ils feront partie des distraits .

Un autre hadith dit : Quiconque abandonne trois vendredis par négligence aura son coeur sellé Cette punition morale est plus dure qu’une punition physique telle que la flagellation et l’emprisonnement. Le détenteur de l’autorité doit punir ceux qui, sans excuse, abandonnent la prière du vendredi. La punition doit être dissuassive.

Le musulman doit craindre la négligence des prescriptions d’Allah car cette attitude l’expose au châtiment d’Allah. Qu’il respecte ses obligations envers Allah afin d’obtenir Sa récompense. Allah accorde sa grâce à celui qui lui plaît.